



HAL
open science

Politiques publiques d'installation et célibat des agriculteurs

François Facchini, Raul Magni Berton

► **To cite this version:**

François Facchini, Raul Magni Berton. Politiques publiques d'installation et célibat des agriculteurs. Politique et Sociétés, 2010, 29 (2), pp.47-64. 10.7202/045155ar . halshs-00582450v2

HAL Id: halshs-00582450

<https://shs.hal.science/halshs-00582450v2>

Submitted on 4 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Politiques publiques d'installation et célibat des agriculteurs

François Facchini et Raul Magni Berton

Volume 29, numéro 2, 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045155ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/045155ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Facchini, F. & Magni Berton, R. (2010). Politiques publiques d'installation et célibat des agriculteurs. *Politique et Sociétés*, 29(2), 47-64.
<https://doi.org/10.7202/045155ar>

Résumé de l'article

Cet article porte sur la relation entre célibat et installation dans les zones rurales françaises. Il cherche à savoir si l'on peut expliquer la baisse des installations par des facteurs matrimoniaux et, plus particulièrement, le fort taux de célibat des jeunes agriculteurs. Il soutient que les politiques d'installation n'ont pas eu les effets escomptés parce qu'elles n'ont pas tenu compte de la difficulté pour un agriculteur de trouver une relation sentimentale stable. À l'aide d'une étude statistique de données du recensement de la population et d'un sondage réalisé auprès de 588 agriculteurs, les auteurs montrent que le célibat masculin explique mieux que le revenu la baisse des installations en agriculture et qu'il est – pour des raisons de perception subjective – sous-estimé aussi bien par les syndicats d'agriculteurs que par les pouvoirs publics.

Politiques publiques d'installation et célibat des agriculteurs

François Facchini
Centre d'économie de la Sorbonne, axe institution Paris 1
facchini@univ-paris1.fr

Raul Magni Berton
IEP de Grenoble
raul.magni-berton@iep-grenoble.fr

Cet article porte sur la relation entre célibat et installation dans les zones rurales françaises. Il cherche à savoir si l'on peut expliquer la baisse des installations par des facteurs matrimoniaux et, plus particulièrement, le fort taux de célibat des jeunes agriculteurs. Il soutient que les politiques d'installation n'ont pas eu les effets escomptés parce qu'elles n'ont pas tenu compte de la difficulté pour un agriculteur de trouver une relation sentimentale stable. À l'aide d'une étude statistique de données du recensement de la population et d'un sondage réalisé auprès de 588 agriculteurs, les auteurs montrent que le célibat masculin explique mieux que le revenu la baisse des installations en agriculture et qu'il est – pour des raisons de perception subjective – sous-estimé aussi bien par les syndicats d'agriculteurs que par les pouvoirs publics.

This article investigates the relation between bachelorhood and setting up as a farmer in French rural zones. To what extent do matrimonial factors impact on the decline of the number of the farms? Is the strong rate of bachelors among young farmers an incentive against setting up on a farm? We claim that the policy related to agricultural setting up did not realize its objective because it did not take into account the difficulty for a farmer to find a steady sentimental relationship. Using data extracted from the French census and exploiting a poll conducted among 588 farmers, the authors show that bachelorhood more than income explains the decrease in the number of farms. They also explain why this cause is underestimated by agricultural trade unions and policy-makers.

Introduction

Le célibat masculin en agriculture est un phénomène relativement bien connu des sociologues, qui ont cherché à en rendre compte (Bourdieu, 2002). En France, la première image du célibat des agriculteurs et des salariés agricoles a été produite par le recensement de 1954 (Jegouzo, 1979). On observait alors une surreprésentation

d'hommes n'ayant jamais été mariés dans cette catégorie professionnelle. Depuis cette date, l'ampleur du célibat dans ce groupe social n'a pas été démentie. Elle s'est même plutôt renforcée (Mutualité Sociale Agricole / MSA, 1997). En 1990, parmi tous les hommes exerçant la profession d'agriculteurs exploitants, un sur trois n'était pas marié à 35 ans, un sur six à partir de 45 ans. De 1962 à 1975, ces taux ont baissé légèrement dans le cas des agriculteurs de moins de 35 ans. Lors du recensement de 1982, un débat s'était ouvert sur la question de savoir si le célibat agricole était en baisse. En fait, ce léger rééquilibrage devait être attribué au fait que de plus en plus de personnes de milieux urbains vivaient maritalement sans être mariées, alors que ce chiffre était bien plus faible en milieu agricole (Toulemon, 1996). Les recensements suivants n'ont pas, par ailleurs, confirmé cette tendance baissière (INSEE, 1993). En effet, 35 % des jeunes chefs d'exploitation (moins de 35 ans) étaient célibataires en 1988, alors qu'ils n'étaient que 26 % en 1979. Les enfants d'exploitants sont ceux qui se mariaient le moins et le phénomène s'était encore accentué dans les années 1990 (Agréste, 1991).

La proportion de célibataires – hommes n'ayant jamais été mariés – parmi les hommes chefs d'exploitation individuelle a continué d'augmenter de 1980 à 1999, quel que soit leur âge. À l'inverse, la proportion d'agricultrices non mariées a beaucoup chuté, surtout parmi les femmes de plus de 55 ans : 17 % en 1997 contre 27 % en 1988 et 46 % en 1979. On constate aussi que de plus en plus de chefs d'exploitation célibataires vivent seuls ou avec leurs parents. Parmi cette catégorie, les hommes occupent une place de plus en plus importante (44 % en 1979 et 52 % en 1997), alors que chez les femmes les pourcentages (négligeables par ailleurs) restent stables (environ 6 %). Par rapport au taux moyen de célibat masculin en France, celui des agriculteurs était de 8 % plus élevé en 1975 et de 10 % plus élevé en 1999 (INSEE, 1999). Ce chiffre semble confirmé en 2007 (*Le Figaro*, 2009). Autrement dit, le célibat agricole tend légèrement à augmenter par rapport au célibat masculin national.

Il faut enfin noter que le célibat agricole n'est pas une spécificité française : en 1987, dans tous les pays de l'Union européenne, Grèce exceptée, on constatait un taux particulièrement élevé de célibat parmi les agriculteurs. La même chose a été observée aux États-Unis (Jegouzo, 1991 ; Landale, 1989).

Ce phénomène n'a, à notre connaissance, jamais été rapproché d'un autre tout aussi visible, celui de la tendance à la baisse du nombre des installations aidées et des départs précoces. C'est l'originalité de cet article. Il soutient que les politiques d'installation n'ont pas eu les effets escomptés parce qu'elles n'ont pas tenu compte de la difficulté pour un agriculteur de trouver une relation sentimentale stable. Il présente dans une première section les politiques publiques françaises en faveur de l'installation en agriculture. Il s'agit de montrer que ces politiques reposent sur l'idée que le désintérêt des jeunes pour la reprise d'une exploitation agricole s'explique principalement par des raisons financières. Une bonne politique d'installation consiste, alors, à subventionner les jeunes agriculteurs lors de la reprise. La deuxième section montre, pourtant, que le célibat a des effets négatifs sur le nombre des installations en agriculture et contrarie les espoirs des pouvoirs publics. La troisième section cherche, pour conclure, à savoir si les personnes du monde agricole ont conscience de l'ampleur du célibat dans leur métier et des sacrifices que le choix d'être agriculteur peut occasionner.

Les politiques publiques en faveur de l'installation

La baisse du nombre des installations est un phénomène structurel constaté depuis longtemps dans la plupart des pays développés (Fourastié, 1963) et un phénomène provoqué par les pouvoirs publics qui, jusque dans les années 1970, ont privilégié l'agrandissement sur l'installation. Le vieillissement de la population agricole, l'exode rural et la baisse importante du nombre des installations ont pourtant incité les pouvoirs publics à engager une politique d'installation des jeunes en agriculture. La profession agricole par la voie du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) et les pouvoirs publics ont estimé qu'une trop forte baisse du nombre des installations en agriculture conduirait à terme à une pénurie d'agriculteurs et à un déséquilibre de peuplement des zones rurales qui rendraient la vie à la campagne encore plus difficile et moins attrayante pour les jeunes. L'installation est alors devenue une priorité au même titre que l'agrandissement. Il fallait faire en sorte que les terres libérées par les exploitations cessant leur activité ne viennent plus seulement grossir les exploitations existantes, mais bénéficient également aux jeunes agriculteurs qui voulaient s'installer.

Sur la période 1988-2005, le nombre des exploitations professionnelles en France a diminué en moyenne de 3,3 % par an, alors que la surface agricole utile (SAU) est restée globalement stable (-0,1 % par an). En 2007, pour 25 000 départs on comptait 16 000 installations (Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, 2007). On observe aussi depuis quelques années une hausse du nombre des chefs d'exploitation qui abandonnent leur statut d'agriculteur avant l'âge de la retraite. Le départ précoce en agriculture est défini comme un départ de l'agriculture avant l'âge de 55 ans (Bernardi et Lefebvre, 2002). Sur la période 1997-2000, l'ampleur et la croissance du phénomène sont nettes : 31 % des départs en 1997, 32 % en 1998 et 36 % en 1999. En 2000, 30 % du total des départs étaient le fait d'agriculteurs de moins de 50 ans et la part des moins de 35 ans avait crû de 10 % entre 1997 et 1999. On observe donc des départs de plus en plus précoces.

L'interprétation la plus généralement admise est d'ordre financier. L'incertitude sur le montant des aides européennes, les difficultés financières et la faiblesse des revenus sont les raisons les plus souvent avancées. Ce diagnostic est à l'origine de la politique d'installation de la France qui dès les années 1970 se fonde sur deux réalités : la transmission en agriculture se fait dans le cadre familial et le principal obstacle à l'accès à la profession agricole est l'importance des investissements initiaux. Les pouvoirs publics ont alors proposé d'aider financièrement les jeunes pour qu'ils s'installent et qu'ils ne restent pas trop dépendants de leurs parents (Blanchet et Déaud, 1997). Il s'agissait de donner les moyens aux enfants d'attendre de reprendre l'exploitation de leurs parents, la plupart des installations hors cadre familial se faisant à proximité de la ferme des parents et en vue de cette reprise (Blanc et Perrier-Cornet, 1999).

Cela nous amène à comprendre les revendications du CNJA. Les enfants d'agriculteurs sont assurés d'hériter de l'exploitation (ou d'une partie de celle-ci s'ils sont plusieurs enfants) ; ils souhaitent cependant pouvoir être autonomes financièrement. Leurs parents n'ont pas les moyens ou la volonté de leur acheter une ferme. Ils demandent alors à l'État de les aider à partir du moment où ils décident de vivre en dehors de leur famille jusqu'à ce qu'ils reprennent la ferme de leurs parents.

L'aide publique prend, en ce sens, en partie la place de la dot des jeunes mariés si l'on considère que les enfants quittent leurs parents lors du mariage – au moment du départ – avec comme contrepartie l'obligation de s'installer dans le domaine de l'agriculture.

Ces aides ont globalement pris, dès leur origine, la forme qu'elles ont encore aujourd'hui : des prêts bonifiés et une dotation.

Premièrement, les prêts aux jeunes agriculteurs sont à taux réduits et permettent de financer 1) les dépenses inhérentes à l'installation, 2) les investissements mobiliers ou immobiliers ne portant pas sur les terres, 3) le paiement des soultes de partage, 4) l'acquisition de parts de sociétés et 5) les besoins en fonds de roulement. Ces prêts sont réglementés par les articles R 343-1 et R 343-2 du code rural. Leur taux est de 1 % en zone défavorisée et de 2,5 % ailleurs (Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, 2009).

Deuxièmement, les aides à l'installation des jeunes agriculteurs sont réservées à ceux qui présentent un projet d'installation et qui possèdent une qualification suffisante pour que leur exploitation dégage un revenu convenable au terme de trois ans. Le montant accordé est modulé par le préfet en fonction de la difficulté du projet d'installation (zone géographique, type de production, spéculation développée, installation hors cadre familial, conditions et niveau de reprise) et peut atteindre jusqu'à 35 900 euros en zone de montagne par agriculteur. À ce montant peut s'ajouter une aide de 500 euros si le préfet prescrit un suivi technico-économique du projet (Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, 2009). Les articles R 443-3 et suivants du code rural exposent avec précision les conditions d'obtention de l'aide¹. Enfin, ces deux types d'aide ont des conditions d'attribution communes, depuis les décrets n° 81-246 du 17 mars 1981 et n° 88-176 du 23 février 1988.

Ces politiques en faveur de l'installation se sont développées au cours des années 1970 (la Dotation Jeune Agriculteur / DJA a été instituée par le décret n°73-18 du 4 janvier 1973). Elles avaient pour objectif initial d'assurer dans les départements plus défavorisés le maintien d'un niveau minimum de peuplement et d'une activité agricole suffisante pour entretenir l'espace naturel. Ce n'est que le 6 février 1976 (avec le décret n° 76-129) qu'elles ont été généralisées à l'ensemble du territoire métropolitain. Cela explique la différenciation des aides en fonction des zones.

La DJA et les prêts bonifiés sont, encore aujourd'hui, les deux piliers de la politique française en faveur de l'installation. Ils sont le point de référence autour duquel toutes les mesures d'aides se sont organisées. Ils ont été le complément naturel des politiques de préretraite engagées en 1988. Il y a par ailleurs des décisions classiques de relèvement de la DJA ou de l'amélioration des conditions de crédit. À

1. Le candidat à la DJA doit remplir certaines conditions : il ne doit pas avoir atteint l'âge de 40 ans à la date de son installation, il doit être agriculteur à titre principal, être français ou ressortissant d'un pays membre de la communauté européenne, posséder un diplôme égal au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien agricole, faire un stage de six mois hors de l'exploitation familiale, suivre une formation de 40 heures dans un centre spécialisé, faire une étude prévisionnelle d'installation (EPI) afin de mettre en lumière les capacités techniques et financières de l'exploitation et s'engager à opter pour le régime simplifié d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à rester agriculteur à titre principal pendant dix ans et à faire les travaux d'équipement exigés par la réglementation sur la protection de l'environnement dans un délai de trois ans.

ces mesures se sont progressivement ajoutés de nouveaux dispositifs dont l'objectif était habituellement de compléter le système d'aide en le généralisant à d'autres acteurs parties prenantes dans la procédure d'installation.

Dans les années 1990, à la lecture de la pyramide des âges, la profession agricole exprima son inquiétude en estimant que les enfants d'agriculteurs ne suffiront pas à assurer le renouvellement des générations agricoles (Barthelemy, 1994). Elle estima, alors, qu'il fallait inciter les personnes sans lien avec le monde agricole à reprendre les exploitations sans successeur. La Charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture a, pour cette raison, été signée en 1995 entre le CNJA et le gouvernement de l'époque. Les aides spécifiques à l'installation hors cadre familial en ont découlé. Certaines sont applicables sur tout le territoire, d'autres sont mises en place localement (Berriet-Sollicet *et al.*, 2002). En 1995, les principales aides nationales pour l'installation hors cadre familial sont des aides à l'audit et au diagnostic d'exploitation d'un montant de 6000 francs (un peu plus de 900 euros), des aides au parrainage (le cédant perçoit 2500 francs par mois pendant un maximum de 12 mois, soit environ 380 euros) et des aides au remplacement (300 francs par jour dans la limite de 50 jours par an, soit 45 euros). Les autres aides sont versées par le département ou la Région. Elles varient d'un département à l'autre et peuvent porter sur la maison d'habitation, le partage du foncier, le parrainage renforcé, le cautionnement bancaire, etc. Il est admis, cependant, que la part des installations hors cadre familial est d'autant plus grande que les collectivités locales ont mis en place une politique active d'aide à l'installation spécifique (CNASEA, 2001).

Le résultat de ces politiques n'a pas cependant été totalement convaincant, d'une part, parce que le nombre des installations n'a pas sensiblement augmenté et, d'autre part, parce que le nombre des installations hors DJA n'a cessé d'augmenter (Maresca, 1988). Comme le note Jacques Rémy (1997), «en dépit de la sélectivité des subventions, près de 20 ans après la mise en œuvre de la DJA – il existe des installations non aidées et une baisse des installations aidées». En 2000, un tiers des installations se réalisent sans aide. Cela conduit à s'interroger sur l'efficacité de la DJA (Ourliac, 1994) et sur la possibilité de subventionner les installations sans aide (Ponchelet et Mundler, 1999). On peut en effet soutenir que si désormais l'aide aux politiques agricoles est fondée sur l'entretien du territoire et la production de cohésion sociale du tissu rural, alors les politiques publiques devraient étendre les aides financières à l'exploitation aux agriculteurs venus d'ailleurs. Ce type de proposition a inspiré la politique d'installation de 1999 à 2002 et la mise en place de contrats territoriaux d'exploitation (CTE) – installation progressive (Kroll, 2002)². L'idée générale était que la discrimination induite par la politique d'aide à l'installation tendait à sélectionner selon des critères *a priori* qui ne conduisaient pas forcément au succès³. La sélectivité des aides nuisait au nombre total des installations parce qu'elle écartait des projets de vie et de production avant qu'ils aient pu passer le

2. Le CTE installation progressive s'adressait à un public âgé de 21 à 35 ans qui s'installait à titre principal ou secondaire hors cadre familial. Il avait pour objectif de favoriser l'accès aux responsabilités des chefs d'exploitation à des jeunes agriculteurs qui seraient ensuite aptes à bénéficier des aides publiques à l'installation pendant une période de cinq ans préalables à l'installation. Ce contrat devait permettre aux signataires d'acquérir la capacité professionnelle agricole nécessaire à l'obtention des aides à l'installation.

3. Alain Blogowski, François Colson et Yves Léon (1992) montrent que le taux d'endettement élevé fragilise les exploitations dont la viabilité administrative est avérée, mais qui ont des charges financières trop élevées par rapport à leur revenu.

test du marché. Cette politique des CTE a très vite été abandonnée en 2004, pour des raisons budgétaires, administratives (lenteur des procédures, lourdeur des conditions d'admissibilité)⁴, sociales (réticence des acteurs) et l'inégalité du dispositif qui s'est traduite par des montants d'aide très différents selon les régions (Rapport du Sénat, 2004).

Depuis 2002, la politique française de l'installation est revenue à ses principes fondamentaux. Elle propose une augmentation de la DJA et des crédits de bonification des prêts et une reconduction du Fonds d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture (FICIA). Le FICIA a été validé sous la forme d'un programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) par les services de la Commission européenne le 9 juillet 2003. Ce programme s'adresse aux candidats à l'installation qui remplissent les conditions d'octroi des aides publiques et aux propriétaires et agriculteurs qui, cessant leurs activités, souhaitent encourager l'installation. Par cette réorientation, les pouvoirs publics cherchent à inciter les exploitants à céder leur exploitation à un repreneur et à informer les acheteurs potentiels qu'il y a une possibilité de reprise (forum de transmission, répertoire des installations tenu par les associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA). Il ne s'agit plus simplement de financer des préretraites⁵ pour viabiliser ou agrandir la structure des exploitations agricoles, mais d'organiser la reprise. L'institution du crédit transmission pour faciliter l'installation progressive des jeunes agriculteurs et le renouvellement des générations participe de cette politique (article 25 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006). Cette politique maintient aussi la possibilité pour un agriculteur secondaire de toucher une demi-DJA ou d'accéder à une aide (Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, 2009). Elle reconduit les CTE sous une forme différente en mettant en place des contrats d'agriculture durable (CAD). Ces CAD donnent la possibilité aux agriculteurs de ne contractualiser que sur le seul volet environnemental, simplifie les procédures, élargit les conditions d'admissibilité et impose un dispositif de maîtrise budgétaire. Ils donnent ainsi la possibilité aux exploitations installées hors normes de toucher quelques aides.

Cette brève présentation des politiques publiques mises en œuvre montre que l'objectif des autorités politiques est de limiter le découragement des jeunes qui voudraient s'engager en agriculture mais en seraient écartés pour des raisons financières. Aucune de ces mesures ne joue sur les facteurs sociaux et matrimoniaux (ou sentimentaux) qui détournent les jeunes de l'agriculture. Elles n'agissent que sur les obstacles induits par l'insolvabilité financière ou le désintérêt des cédants pour l'avenir de leur exploitation. Ignorer les raisons sentimentales de la désaffection des vocations en agriculture est alors d'autant plus dommageable que les enfants d'agriculteurs ne peuvent plus assurer le renouvellement des exploitations futures. Il ne faut plus compter, dans ces conditions, sur l'autorité parentale ou l'attachement au cadre de vie. Il faut, au contraire, rendre le métier d'agriculteur attractif. L'échec relatif des politiques publiques peut alors s'expliquer par une surestimation de l'obstacle financier et une sous-estimation d'autres freins comme l'obstacle matrimonial (même si aujourd'hui on devrait davantage le qualifier d'« obstacle

4. Les travaux sur les mesures agri-environnementales et les CTE environnement ont conduit à une conclusion similaire (Facchini, 2003).

5. Ce dispositif des préretraites mis en place en octobre 1991 a, selon la déclaration des intéressés, permis des installations nouvelles (Allaire et Daucé, 1996).

sentimental» à cause de la baisse structurelle des mariages et du développement de relations durables hors mariage). C'est la thèse que nous souhaitons étayer dans la section suivante.

Célibat et installation en agriculture

Cette section montre que le célibat a des effets extrêmement visibles sur la baisse du nombre des installations en agriculture et contrarie ainsi les espoirs mis par les pouvoirs publics dans l'atteinte de leurs objectifs. Le célibat des agriculteurs peut jouer sur deux plans. Il peut décourager les jeunes à entrer en agriculture (obstacle sentimental). Il peut les inciter à quitter leur exploitation parce qu'ils ne trouvent pas de conjointe (départ précoce). La conséquence est la même : le célibat peut empêcher le renouvellement des installations. Il est pour ces deux raisons une cause du relatif échec des politiques publiques.

Premièrement, le célibat a un effet négatif sur le nombre des installations parce qu'il réduit en valeur absolue le nombre des enfants d'agriculteurs. Sachant que la transmission des exploitations est en France comme dans les autres pays une transmission majoritaire père-fils (Perrier-Cornet et Daubard, 2002 ; Lifran, 1985), il est logique d'attribuer au célibat un effet négatif sur l'installation.

Deuxièmement, l'exode rural est prioritairement un exode féminin (Bourdieu, 2002). Le premier enfant à quitter ses parents paysans pour la ville est la fille. Cette migration déséquilibre le ratio homme/femme dans les campagnes et hypothèque les chances d'une partie des hommes, notamment des agriculteurs, de trouver une compagne. Cet accroissement du ratio homme/femme dans les départements ruraux peut s'observer par la solide corrélation positive entre le pourcentage d'agriculteurs d'un département et ce même ratio ($r = 0,52$) (INSEE, 1999). Le célibat masculin des zones rurales a donc avant tout une origine démographique : les hommes sont trop nombreux par rapport aux femmes dans les départements plus ruraux et les agriculteurs – tout comme les non-agriculteurs – sont forcément touchés par ce phénomène. De ce point de vue, le célibat n'est pas un phénomène lié à l'appartenance à une catégorie professionnelle particulière, mais plutôt un phénomène d'origine géographique qui touche les hommes qui vivent dans les zones rurales. Les agriculteurs, bien entendu, ont la spécificité d'être très largement surreprésentés dans ces zones.

Il s'agit donc d'établir si le célibat a bien une influence sur la baisse des installations agricoles. Nous faisons l'hypothèse ici que les hommes sont – toutes choses égales par ailleurs – moins incités à reprendre l'exploitation familiale lorsqu'ils vivent dans un contexte à haut risque de célibat (Facchini et Magni Berton, 2004).

Nous avons élaboré le tableau 1 pour expliquer les tendances des installations agricoles à partir des données fournies par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)⁶ sur les installations aidées

6. Le CNASEA n'existe plus aujourd'hui. Il a été remplacé par l'Agence de service et de paiement (ASP) qui a fusionné le CNASEA et l'Agence unique de paiement. L'ASP est un établissement placé sous la double tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Cette agence instruit les dossiers d'aide, les verse, les contrôle et propose une assistance technique.

en 1999 et sur le recensement de la population de 88 départements de la France métropolitaine (de la même année). D'après nos hypothèses, nous avons retenu trois variables susceptibles d'avoir une influence sur le taux global des installations.

Le *taux d'installation féminine* est un bon indice des perspectives de célibat de la part des agriculteurs de sexe masculin. Il représente le pourcentage de femmes qui s'installent par rapport à l'ensemble des personnes qui s'installent (les données utilisées ne portent que sur les installations aidées). Théoriquement, un taux d'installation féminine de 50 % devrait avoir pour effet d'encourager les garçons à reprendre l'exploitation des parents. Au niveau d'un département, on pourrait bien entendu supposer que ce qui importe est la *présence* féminine plutôt que l'*installation* féminine. En fin de compte, la plupart des activités sont non agricoles. Cependant, il ne faut pas oublier l'ancrage territorial des agriculteurs. La densité de la population est plus faible dans les zones agricoles. Les voisins deviennent donc les personnes que l'on côtoie le plus. Les enfants des voisins partent assez tôt faire des études ou travailler, sauf lorsqu'ils veulent reprendre l'installation. Dans ces conditions, un taux d'installation mixte devrait jouer comme un facteur incitatif pour rester sur place. Il faut noter également que, lorsqu'on parle d'« installation », dans la quasi-totalité des cas il s'agit d'une reprise ou d'un héritage. Nous voulons vérifier ici si la transmission père-fille plutôt que père-fils a effectivement l'impact attendu sur l'installation *en général*.

La deuxième variable est le *revenu par habitant* du département. Il s'agit d'une variable d'approximation ou proxy permettant d'évaluer les perspectives financières globales offertes dans chaque département, mesurée à partir du revenu moyen par habitant dudit département. Nous avons privilégié le revenu par habitant plutôt que le revenu par agriculteur dans la mesure où les perspectives financières s'évaluent à partir de la bonne santé d'un marché plutôt que d'une profession particulière. Les deux sont bien évidemment corrélés et les résultats – qu'on prenne un indicateur ou un autre – sont tout à fait comparables.

Enfin, la dernière variable concerne le *nombre d'agriculteurs*, c'est-à-dire le nombre d'agriculteurs présents dans le département. Cette variable a pour fonction de contrôler un paramètre important, à savoir identifier les zones rurales et la présence des métiers liés à l'agriculture. Dans ces zones il y aura mécaniquement davantage d'installations, simplement parce qu'il y a beaucoup plus d'opportunités. Il s'agit ici d'une variable de contrôle, par rapport aux trois premières variables qui font partie intégrante du modèle.

Nous avons utilisé une régression linéaire, avec le nombre d'installations en 1999 comme variable dépendante. Toutes les données utilisées sont de 1999. Le tableau 1 présente les coefficients standardisés et non standardisés pour chaque variable prise en compte.

Les résultats soulignent l'importance considérable des perspectives matrimoniales (ou sentimentales) sur l'installation.

Premièrement, le taux de femmes qui s'installent en agriculture influence positivement l'installation globale. S'il n'y avait aucun lien entre la féminisation de l'agriculture et le nombre d'installations, on devrait s'attendre à ce qu'il y ait la même proportion d'installations de femmes dans tous les départements, quel que soit leur nombre. Or, ce résultat souligne le contraire : la proportion de femmes qui s'installent est fortement corrélée au nombre effectif des installations. En moyenne, si le contingent des nouvellement installés se féminise de 1 %, il y aura environ deux installations supplémentaires.

Tableau 1
Déterminants de l'installation agricole
(recensement de la population 1999)

Installations agricoles	Coef.	t	Beta	
Taux d'installation féminine	1,9**	5,35	0,33	
Revenu par habitant	-0,01	-1,22	-0,08	
Nombre d'agriculteurs	0,1**	12,97	0,77	
Constante	296	1,67		
*p <0,05	**p <0,01	N = 88	F = 67,94**	R2 ajusté = 0,71

Outre ces chiffres, on peut se demander comment concrètement les jeunes agriculteurs connaissent ces tendances démographiques. Dans le contexte de la transmission parents-enfants, l'installation féminine se fait sans doute particulièrement sentir. Dans un contexte fortement masculin, la reprise de l'exploitation d'un agriculteur par la fille – et non le fils – va donner une raison au(x) fils du voisin de s'installer également. En un mot, nos indicateurs statistiques correspondent à des réalités très concrètes aux yeux des jeunes agriculteurs : le démarrage d'une exploitation agricole est une activité plutôt à long terme qui exige d'importants investissements en termes de temps et d'énergie. L'importance d'avoir déjà engagé une relation amoureuse durable, ou du moins de pouvoir l'envisager, est sans doute aux yeux des fils d'agriculteurs un paramètre important capable d'influencer clairement leur choix.

Face aux variables qui traduisent les perspectives matrimoniales, le revenu par habitant reste statistiquement non significatif. Les motivations économiques de l'installation restent individuellement importantes, mais au niveau départemental la présence d'un marché intéressant ne semble pas avoir d'impact. Il est vrai que le revenu par habitant est positivement corrélé avec la présence de zones urbaines, donc l'absence d'exploitations agricoles. Mais même après avoir contrôlé cet aspect avec le nombre d'agriculteurs par département, le revenu global ne semble pas un facteur explicatif. Quand on se penche encore une fois sur les réalités des personnes vivant dans le monde agricole, il est possible d'interpréter les raisons de ces résultats. Il n'est pas invraisemblable de penser que l'on puisse renoncer à quelques milliers d'euros par an pour espérer avoir une vie sentimentale, sexuelle et familiale épanouie. L'épanouissement amoureux peut être un incitatif aussi important que le confort financier. Les déterminants sentimentaux ne sont pas, bien sûr, le seul facteur qui influence l'installation. Mais le négliger pourrait être – les résultats le suggèrent – une erreur fondamentale pour tout diagnostic sur la crise de l'installation en agriculture.

L'objectif de la prochaine section est d'apporter davantage d'éléments pour évaluer le poids des perspectives matrimoniales ou sentimentales sur les choix professionnels en agriculture. Si ces résultats portaient jusqu'ici sur une analyse macro, nous avons également entrepris de la conforter au niveau micro, grâce à une enquête menée dans quatre départements français : le Cantal, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Loire⁷.

7. Le questionnaire a été conçu par les auteurs et distribué par le CNASEA par courrier en 2006. Un taux de réponse de 30 % environ a été enregistré, ce qui a permis de travailler sur 588 réponses exploitables.

L'obstacle matrimonial est-il perçu par les agriculteurs ?

Jusqu'ici nous avons présenté l'impact des grands mouvements de population sur le célibat des agriculteurs, à l'aide d'observations au niveau départemental. Cette section cherche à savoir si les personnes du monde agricole ont conscience de l'ampleur du célibat dans leur métier et des sacrifices que la décision d'être agriculteur peut occasionner. Nous avons choisi de mener ce questionnaire dans trois départements – le Cantal, la Corrèze et Creuse et la Haute-Loire – fortement touchés par le célibat et spécialisés dans l'élevage. La quasi-totalité des interviewés tirent leurs revenus de l'élevage. La question abordée dans cet article – la relation entre installation agricole et célibat – le sera donc en concentrant l'attention sur ces départements clés. Le tableau 2 résume les caractéristiques descriptives de l'échantillon sur lequel nous avons travaillé. Il faut noter ici que la notion de « célibat » utilisée dans le questionnaire n'est pas la même que celle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). La question sur l'existence d'une « petite amie » ou d'un « petit ami » a été posée. Un célibataire, donc, est ici quelqu'un qui n'a aucune relation sentimentale durable.

Tableau 2
Description de l'échantillon de l'enquête CNASEA 2006

	N	% de femmes	Installés depuis 1990 (en %)	Taux de célibat (en %)		Moyenne d'âge		Taux de célibat masculin et agricole (de 30 à 60 ans) population de référence (source INSEE)	% agricultrices (population de référence INSEE)
				H	F	H	F		
Cantal	161	29	100	22	7	33	37	38%	29
Haute-Loire	203	24	99	25	2	41	39	35%	29
Creuse/ Corrèze	224	22	45	26	7	45	52	30%	34

Dans le questionnaire une question directe a été posée aux 588 personnes interviewées: « Le célibat est-il un frein à l'installation en agriculture ? » Globalement, 46 % d'entre eux ont répondu positivement. Ce résultat est assez encourageant pour l'étude. Le célibat et l'installation étant rarement associés, il ne fait, pour cette raison, l'objet d'aucun modèle *a priori*. Il s'agit d'une opinion issue de l'expérience. Cependant, cette réponse cache une réalité plus complexe et plus difficile à saisir.

Si l'on décompose ce résultat en distinguant les réponses des femmes et des hommes, on trouve que 43 % des hommes – qui sont plus touchés par le célibat – pensent que le célibat est un frein à l'installation, contre 55 % des femmes. Les agriculteurs les plus exposés à la situation du célibat sont donc ceux qui pensent qu'il a le moins d'effets sur l'installation, ce qui d'ailleurs se comprend aisément puisqu'ils sont célibataires et installés. Cependant, ce qui est plus surprenant est qu'ils n'aient pas ressenti de tension entre le fait d'être célibataire et le fait d'être installé. Dans la mesure où ils avaient la possibilité de justifier leur réponse, nous

pouvons préciser cette interprétation. Certains agriculteurs célibataires ont nié que le célibat était un frein à l'installation pour des raisons comme : « il faut connaître ses priorités dans la vie ». Ce qui voudrait dire qu'ils perçoivent bien une tension entre célibat et installation, mais qu'ils ne la perçoivent pas comme étant problématique. D'autres, en revanche, ont nié directement l'existence d'un dilemme.

Ces réactions peuvent s'expliquer par une stratégie de restauration d'un équilibre cognitif en situation de dissonance cognitive. On doit cette théorie de la dissonance cognitive à Leon Festinger (1957), qui la définit comme un état de tension désagréable dû à la présence simultanée de deux opinions ou comportements psychologiquement inconsistants. L'idée est que les individus en présence de cognitions incompatibles entre elles ressentent un état de tension désagréable – c'est l'état de dissonance – motivant sa réduction. Les individus vont ainsi mettre en place des stratégies de restauration d'un équilibre cognitif afin de réduire cette dissonance. Cette théorie conduit alors à soutenir qu'il est plus coûteux de rectifier une idée acquise que d'apprendre une idée nouvelle. Cela donne à l'enseignement lors de la prime jeunesse ainsi qu'aux modèles mentaux initiaux une place extrêmement importante. Un agriculteur qui s'installe alors qu'il est célibataire ne pourrait donc pas admettre qu'il existe un lien entre le métier d'agriculteur et son statut matrimonial, car les deux informations sont contradictoires. Il veut être agriculteur et se mettre en couple. Il sous-estime en conséquence la relation célibat – agriculture et place sa situation sentimentale sur le plan de sa vie privée. Plus précisément, il peut refuser la prémisse « l'installation en agriculture a une influence sur la situation matrimoniale » ou sa conséquence « le célibat pourrait devenir un argument défavorable à l'installation ». Il refuse de penser que sa vocation pour l'agriculture puisse nuire à sa vie amoureuse. Il serait ainsi victime de dissonance cognitive et engagerait une stratégie de rectification afin de retrouver un équilibre. Les interviewés qui correspondent à ce profil affirment que la vie professionnelle n'a rien à voir avec la vie privée, alors que la théorie économique et sociologique du mariage montre qu'il existe bien une influence de facteurs socio-économiques et géographiques sur le célibat.

Cette explication peut se confirmer de façon qualitative par la manière dont les interviewés justifient leur réponse. Alors que les réponses masculines tendent à mettre en avant leur cas personnel – « je suis un exemple de célibataire installé » ou « il faut différencier vie publique et privée » –, les femmes se posent souvent en observatrices des hommes, avec des réponses telles que « ce sont les célibataires installés qui souvent ont du mal à trouver une conjointe par manque de temps ». Ces remarques tendent à suggérer que le problème du célibat devient plus visible pour les autres que pour soi-même.

Nous proposons également une confirmation quantitative. Nous avons distingué l'échantillon des personnes qui ont des enfants de celui des individus qui n'en ont pas. Il s'agit en effet pour nous d'isoler une catégorie de personnes placées dans la situation d'être plutôt « témoins des effets du célibat » qu'« acteurs célibataires ». Il est vraisemblable que les parents d'enfants adolescents ou adultes soient les plus susceptibles de correspondre à cette catégorie de personnes, dans la mesure où eux-mêmes étant – ou ayant été – mariés ont suivi de près les décisions professionnelles et personnelles de leurs enfants.

Cette proposition semble confirmée. Alors que 48 % des interviewés de sexe masculin avec enfant(s) déclarent percevoir le problème du célibat, 41 % de ceux sans enfant le perçoivent. Si l'écart n'est significatif qu'au seuil de 10 %, on peut affiner ce résultat en isolant les parents dont les enfants ne veulent pas reprendre

l'exploitation. Parmi ce groupe, 62 % sont sensibles à l'impact du célibat sur l'installation et cette relation est fortement significative. Autrement dit, ceux dont les enfants refusent de s'installer voient dans le célibat l'une des causes. En revanche, une personne célibataire et installée niera facilement la présence d'un lien causal entre célibat et installation. Ce résultat tend à accréditer la thèse selon laquelle un effet de dissonance cognitive existerait chez les agriculteurs célibataires.

Le célibat a aussi un effet sur la manière dont les agriculteurs évaluent leur qualité de vie, malgré que cela ne soit quasiment jamais mentionné directement. À la question «êtes-vous satisfait de votre condition de vie d'agriculteur ?», la répartition des réponses est la suivante : 23 % des interviewés se déclarent satisfaits, 28 % assez satisfaits, 22 % assez peu satisfaits et 27 % très insatisfaits. Bref, 49 % des agriculteurs sont donc peu ou pas satisfaits de leur condition.

Pour expliquer cette insatisfaction, les agriculteurs se réfèrent le plus souvent à leur condition économique, mais ils n'avancent que très rarement des raisons d'ordre sentimental. Seulement 7 personnes, dont 4 femmes, ont déclaré que cette profession entraînait des difficultés à construire ou à gérer leur vie de couple. Il faut noter ici que toutes les 4 sont mariées, alors que parmi les 3 hommes qui mentionnent des problèmes sentimentaux, 2 sont célibataires – au sens où ils n'ont aucune relation sentimentale. Ici encore, on remarque que les hommes – en particulier les célibataires – n'expliquent pas leur insatisfaction par des raisons associées à leur vie personnelle, se limitant à la sphère professionnelle.

Une analyse plus poussée des réponses suggère pourtant que les questions liées à l'amour ont une grande influence sur l'insatisfaction en milieu rural (ce qui d'ailleurs n'est pas propre aux agriculteurs). La principale raison d'insatisfaction, parmi celles qui ont été explicitement citées par les répondants, est la faiblesse des revenus. Il est néanmoins possible d'évaluer l'importance du phénomène du célibat sur la satisfaction. Nous essayerons de vérifier dans quelle mesure les agriculteurs qui perçoivent le célibat comme un frein à l'installation sont aussi ceux qui jugent que le métier d'agriculteur est insatisfaisant. En effet, comme nous l'avons noté, les interviewés tendent à percevoir davantage le célibat comme un problème s'ils se placent en observateurs plutôt qu'en acteurs. Or, la question « le célibat est-il un frein à l'installation ? » offre aux répondants la possibilité d'être plus « observateurs » par rapport à une question qui porte directement sur leur satisfaction. Nous proposons, pour tester cette proposition, une régression linéaire⁸ (tableau 2). Nous voulons savoir si ceux qui ont des difficultés économiques sont plus insatisfaits que ceux qui voient dans le célibat un frein à l'installation. Deux variables de contrôle – la surface agricole utile (SAU)⁹ et l'âge – permettent d'isoler l'effet du célibat sur le niveau de satisfaction des agriculteurs.

8. La question «êtes-vous satisfait de votre condition d'agriculteur ? » comporte quatre choix de réponse : oui, assez, assez peu, pas du tout. Techniquement, son traitement statistique demandait l'utilisation d'une régression tobit, et non d'un OLS comme nous l'avons fait. Nous avons opté pour cette dernière après avoir contrôlé que les résultats restent les mêmes, car les résultats sont plus facilement interprétables par le lecteur non spécialiste. Le même problème se posera plus tard avec la question «Avez-vous déjà songé à aller travailler dans une ville ? », qui n'offre que deux choix de réponse : oui et non. Là aussi nous avons préféré une régression linéaire à une logistique, après avoir contrôlé la similarité de leurs résultats.

9. Nous aurions préféré la marge brute standard (MBS) comme indicateur de richesse, mais beaucoup trop de répondants ont refusé de répondre à cette question. La SAU reste l'indicateur le plus proche pour mesurer la richesse.

Les résultats de la régression sont surprenants. Ils accréditent l'idée qu'il existe un effet du problème du célibat – plus que du célibat lui-même – sur la satisfaction. Ceux qui perçoivent le célibat comme un frein sont plus fortement insatisfaits que ceux qui citent les bas revenus parmi leurs difficultés (le coefficient standardisé est de 17 contre 12). Ces derniers sont aussi moins satisfaits, mais le coefficient est plus faible. De même, l'influence de la richesse objective (la surface agricole utilisée par l'interviewé) sur la satisfaction est moins grande que l'opinion que l'interviewé a de l'effet du célibat sur l'installation. Le sexe (non présent dans le tableau) n'a pas d'influence significative. On peut conclure que le fait de percevoir le célibat comme un frein à l'installation explique un peu mieux l'insatisfaction que la faiblesse perçue des revenus.

Tableau 3
Bas revenus et célibat : quel facteur influence le plus l'insatisfaction des agriculteurs ? (enquête CNASEA 2006)

Satisfait de la condition d'agriculteur	Beta	t
Le célibat est un frein à l'installation	-0,17**	-3,78
Les principales difficultés sont financières	-0,12**	-2,59
SAU totale	0,12**	1,82
Jeunesse	0,07	1,52
Constante	-2,00	-0,86

* significatif à 90% ** significatif à 99% N = 443 F = 8,14** R2 ajusté = 0,06

Le célibat et la baisse des perspectives de revenu, autrement dit la hausse des coûts d'opportunité de l'activité agricole, jouent négativement sur le nombre des installations. Ce sont deux facteurs importants de baisse du nombre des exploitations agricoles. La faiblesse des revenus est d'ailleurs explicitement reconnue comme un obstacle important à l'installation.

Il existe néanmoins entre ces deux facteurs une différence importante. Alors que la faiblesse des revenus est traitée comme une raison objective du refus de s'installer en agriculture, le célibat et plus généralement les relations amoureuses sont exclus d'emblée de la discussion. C'est comme si le célibat n'avait aucun effet sur la qualité de la vie à la campagne et les choix de vie professionnelle. Il existe ainsi une sorte de « non-dit » autour du célibat. Il ne faut pas en parler au risque de provoquer un malaise encore plus grand dans un monde agricole qui se déclare sur la base de l'enquête à 49 % peu satisfait à pas satisfait de sa vie d'agriculteur. Sans ce « non-dit », on ne pourrait pas expliquer que, dans un échantillon composé à 75 % par des hommes et dans lequel ces derniers ont environ 20 fois plus de chances d'être célibataires que les femmes, le problème du célibat soit si peu évoqué, notamment par les hommes.

Ce silence autour du célibat et plus généralement des questions matrimoniales peut s'expliquer par la manière dont les agriculteurs interviewés interprètent les deux phénomènes (la faiblesse des revenus et le célibat). Les interviewés déclarant avoir un faible revenu imputent largement cette situation à une mauvaise politique

agricole ou à leur métier. Les célibataires, au contraire, s'estiment uniques responsables de leur situation amoureuse. L'agriculteur a intégré le fait que ses revenus sont en partie liés à un environnement qu'il ne contrôle pas, comme les prix ou les décisions de politiques publiques. Il se refuse à penser, en revanche, que sa vie sentimentale ait aussi des raisons écologiques. Il s'estime responsable de sa situation amoureuse alors qu'il juge qu'il ne contrôle pas toutes les données de son environnement économique et social. Aucune analyse des effets de la migration féminine et de la baisse des revenus agricoles n'est engagée pour expliquer sa situation sentimentale. Les agriculteurs ne vont pas, pour ces raisons, percevoir les raisons écologiques – plus d'hommes que de femmes à la campagne – et les raisons liées au métier lui-même.

Cette explication peut être précisée quantitativement par le traitement de la perception que les agriculteurs ont du problème du célibat et des liens qui peuvent exister entre le célibat et l'installation. La question est de savoir si la connaissance du fait qu'il existe plus de célibataires à la campagne qu'à la ville favorise ou non l'installation. Les connaissances des jeunes paysans ont-elles un effet sur leur décision ou leur jugement ?

À la question de savoir s'il existe plus de célibataires à la ville ou à la campagne¹⁰, 63 % des personnes interrogées ont une bonne perception. Les agriculteurs ont conscience que le taux de célibat à la campagne est plus important qu'à la ville. Les hommes semblent, cependant, moins bien informés que les femmes à cet égard : 69 % des femmes perçoivent correctement la distribution géographique du célibat (75 % de celles qui se sont installées célibataires), contre seulement 61 % des hommes (ce taux ne change pas parmi les installés célibataires).

Cela peut s'expliquer par le fait que le célibat est avant tout masculin. Les femmes qui s'installent ont plus de chances de trouver un compagnon que les hommes, puisqu'il y a plus d'hommes disponibles. Un homme a alors plus de chances de s'installer en célibataire qu'une femme s'il perçoit mal les risques objectifs que ce choix comporte. En revanche, il est rationnel pour une femme de s'installer en zone rurale si elle envisage de se mettre en couple. On peut ajouter que les hommes les mieux informés renoncent en grande partie à s'installer, laissant la place aux plus passionnés ou aux moins bien informés¹¹. Le sexe influence donc très significativement la perception des risques quant à la vie sentimentale. Plus précisément, l'information correcte a un effet positif sur l'installation féminine et négatif sur l'installation masculine.

À ce premier résultat d'ordre général s'ajoute le constat selon lequel une meilleure information sur le problème du célibat conduit les interviewés à penser que le célibat est un frein à l'installation. Parmi ceux qui perçoivent qu'il y a plus de célibataires en zone rurale, 53 % pensent que le célibat est un frein à l'installation, contre seulement 34 % chez ceux qui pensent qu'il y a autant de célibat à la campagne qu'à la ville et 33 % chez ceux qui répondent qu'il y en a plus à la ville.

10. D'après les données de l'INSEE, le pourcentage des agriculteurs dans un département donné est corrélé au taux de célibat masculin global par département ($r = 0,36$) et avec le ratio hommes/femmes ($r = 0,52$). À la campagne, il semble bien y avoir un déséquilibre entre les sexes qui engendrerait mécaniquement davantage de célibat masculin.

11. Cette réflexion ne vaut que pour ceux qui s'installent alors qu'ils sont encore célibataires. Il va de soi qu'une autre stratégie consiste à s'installer après avoir une relation stable. Selon les régions, cette deuxième stratégie est plus ou moins développée (Barthez, 1994).

Lorsqu'on perçoit le célibat comme un facteur écologique plutôt que comme un facteur individuel, on pense que le célibat est lié à la profession d'agriculteur et qu'il peut être un frein à l'installation.

Il est donc clair que les agriculteurs considèrent rarement que le célibat est un problème pour l'installation, et ce, pour deux raisons : d'une part, leur besoin de réduire un état de dissonance cognitive et, d'autre part, ils ignorent qu'à la campagne il y a davantage de célibat. La première raison pourrait rendre compte de la seconde, mais pas obligatoirement.

Le lien entre satisfaction, niveau des revenus et célibat conduit, en outre, à supposer que les agriculteurs les mieux informés sur les perspectives matrimoniales et financières sont ceux qui probablement rêvent le plus de partir en ville. À la question « avez-vous jamais songé d'aller vivre en ville ? », quels sont ceux qui ont répondu affirmativement ? Ceux qui voient dans le célibat un frein à l'installation ou ceux qui déclarent avoir des difficultés financières ? Les résultats sont fournis au tableau 3. On y constate que le fait de juger que la faiblesse des revenus et le célibat sont des freins à l'installation a une influence sur le fait de songer à partir à la ville. La variable revenu a toujours une influence plus grande que le célibat, mais les deux coefficients sont proches, tout comme leur signification. On peut ainsi affirmer que, parmi les agriculteurs qui perçoivent le célibat comme un frein, ceux qui ont des problèmes économiques rêvent plus de la ville que les autres. Inversement, à problèmes économiques égaux, la perception des problèmes matrimoniaux pousse les gens à penser à la ville. À côté de ces deux facteurs, on peut constater que plus la surface agricole utilisée est importante moins les individus songent à partir à la ville, l'âge ou la jeunesse n'ayant pas d'influence significative.

Ces résultats mettent en évidence que les problèmes liés au célibat sont tout à fait comparables à ceux qui découlent de difficultés économiques. Certains indices suggèrent même que le célibat a une influence supérieure. Si cela n'apparaît pas au tableau 4, il faut se rappeler les résultats précédents : le célibat joue un rôle de filtre. Ceux qui perçoivent qu'il s'agit là d'un obstacle trop grand sont déjà partis. Ceux qui restent sont soit mariés (ou en union libre), soit passionnés par leur travail ou encore ils ont une vision erronée du marché matrimonial en agriculture.

Tableau 4
Bas revenus et célibat : quel facteur incite à rêver de la ville ?
(enquête CNASEA 2006)

Ont songé à vivre en ville	Beta	t
Le célibat est un frein à l'installation	0,13**	2,78
Les principales difficultés sont financières	0,16**	3,50
SAU totale	-0,10*	-2,12
Jeunesse	-0,04	-0,75
Constante	3,50	0,82

* significatif à 95 % ** significatif à 99 % N = 431 Chi2 = 7,32** R2 ajusté = 0,06

Conclusion

Nous avons montré que l'efficacité du système français d'aides publiques à l'installation en agriculture est loin d'être évidente. Les installations aidées continuent à baisser alors que – paradoxalement – les installations non aidées augmentent. Ce constat montre à la fois la relative faiblesse des incitations économiques dans ce domaine et l'existence d'autres types d'incitations. Autrement dit, beaucoup de personnes sont encouragées à s'installer, indépendamment de toute incitation économique venant des pouvoirs publics.

Nous avons émis l'hypothèse que le célibat – chronique en milieu rural notamment à cause d'une surreprésentation d'hommes – est un obstacle à l'installation. Au niveau départemental, les données fournies par l'INSEE et le CNASEA confirment l'importance des perspectives matrimoniales sur l'installation et vont jusqu'à suggérer qu'elles ont aujourd'hui plus d'impact que les perspectives de revenu.

Nous avons également analysé la perception subjective des agriculteurs quant au problème des installations avec un sondage conduit à cet effet. Deux résultats majeurs apparaissent : d'une part, une bonne partie des agriculteurs sont bien conscients du rôle du célibat dans la décision de s'installer ; d'autre part, il y a parmi les agriculteurs (comme, d'ailleurs, parmi nous tous) une difficulté à considérer le célibat comme un enjeu social ou structurel et une tendance à le considérer comme un problème personnel.

Pourtant, il existe des solutions au niveau politique. Nous insisterons ici sur ce qu'on pourrait appeler la *fémisation de l'agriculture*. Les femmes sont plus incitées à fuir l'agriculture, sans doute en partie parce que les familles tendent encore à miser sur leur(s) fils pour reprendre l'exploitation. Il est vrai que les filles se montrent souvent moins intéressées, mais cela s'explique aussi par le fait que – le monde agricole étant masculin – les parents comptent « spontanément » sur leur(s) fils, à cause d'une force d'inertie selon laquelle le métier d'agriculteur a toujours été un métier contrôlé par les hommes. Il faut noter que si l'agriculture ne s'est pas féminisée – comme la plupart des autres métiers –, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un « travail d'hommes ». Le travail des champs a la réputation d'être dur, mais cela est de moins en moins vrai avec les nouvelles technologies. Ces dernières n'ont pourtant pas accru la féminisation des campagnes, bien au contraire.

Nous avons montré également que la crise de l'agriculture est pour une bonne partie due à sa masculinisation. L'absence de femmes produit moins d'envie de la part des fils de reprendre l'exploitation des parents. Au contraire, la présence de femmes revigore l'agriculture : dans les départements où les femmes reprennent des exploitations, les hommes les reprennent également. Ce phénomène est facile à comprendre : à perspectives économiques égales, un jeune homme qui a une petite amie qui reprend l'exploitation de ses parents sera également tenté de rester.

Comment faire pour que les agriculteurs misent autant sur leur(s) fille(s) que sur leur(s) garçon(s) pour assurer la succession ? Comment faire pour que les filles soient plus motivées qu'aujourd'hui pour reprendre l'exploitation ? Si les aides financières à l'installation étaient plus élevées pour les filles que pour les garçons, il serait possible de briser le cercle vicieux de la masculinisation des campagnes. Les agricultrices potentielles auraient alors plus d'incitations à accéder à la propriété. La création de mixité – un ratio hommes sur femmes égal à 1 – est, comme nous l'avons montré, un facteur de croissance et de développement.

Bibliographie

- Agreste, 1991, *Célibat*, Agreste étude n° 7, février.
- Allaire, Gilles et Pierre Daucé, 1996, « La préretraite en agriculture 1992-1994. Premier bilan et éléments d'impact structurel », *Économie rurale*, n° 232, p. 3-11.
- Barthelemy, Denis, 1994, « La succession parentale et ses limites », *Agreste Cahiers*, n°s 17-18, p. 15-22.
- Barthez, Alice, 1994, « Le patrimoine foncier des agriculteurs vivant en couple », *Agreste Cahiers*, n°s 17-18, p. 23-36.
- Bernardi, Valérie et François Lefebvre, 2002, « Les départs précoces de l'agriculture », *Les Cahiers du CNASEA*, n° 2.
- Berriet-Sollicé, Marielle M., Jean-Pierre Boinon et Jean-Paul Daubard, 2002, « Les politiques d'aide à l'installation agricole menées par les régions et les départements », *Structures agricoles*, n° 12, p. 9-16.
- Blanc, Michel et Philippe Perrier-Cornet, 1999, « Emplois agricoles : les cadres d'analyse à l'épreuve des dynamiques actuelles », *Économie rurale*, n° 253, p. 8-14.
- Blanchet, Jacques et Véronique Déaud, 1997, *L'installation des jeunes agriculteurs*, Paris, Agridécisions.
- Blogowski, Alain, François Colson et Yves Léon, 1992, « Les difficultés financières des agriculteurs européens », *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, n°s 24-25, p. 41-70.
- Bourdieu, Pierre, 2002, *Le bal des célibataires*, Paris, Seuil.
- CNASEA, 2001, « L'installation en agriculture. Analyse et perspectives », *Les cahiers du CNASEA*, n° 1.
- Facchini, François, 2003, « La contractualisation des aides en agriculture : à qui doit-on donner les droits ? », *Économie rurale*, n°s 273-274, p. 243-250.
- Facchini, François et Raul Magni Berton, 2004, « Le célibat des agriculteurs et ses effets sur l'installation en agriculture », Communication présentée au colloque de la Société française d'économie rurale (SFER), *Les mutations de la famille agricole : conséquences pour les politiques publiques*, Paris, Université Paris I Sorbonne, 22-23 avril.
- Festinger, Leon, 1957, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Evanston, Row, Peterson.
- Fourastié, Jean, 1963, *Le Grand espoir du XX^e siècle*, Paris, Gallimard.
- INSEE, 1993, « Familles », *Les agriculteurs*, Contours Caractères, Portrait social, Paris, INSEE.
- INSEE, 1999, *Recensement de la population* française, Paris, INSEE.
- Jegouzo, Guenhaël, 1979, « Le célibat paysan en 1975 », *Population*, vol. 34, n° 1, p. 27-41.
- Jegouzo, Guenhaël, 1991, « L'évolution après 1975 du célibat agricole masculin », *Population*, vol. 46, n° 1, p. 41-61.
- Le Figaro*, 2009, « Les agriculteurs en colère », consulté sur Internet [http://www.lefigaro.fr/culture/20070730.FIG000000193_les_agriculteurs_en_colere.html] le 28 janvier 2009.
- Landale, Nancy S., 1989, « Agricultural Opportunity and Marriage: The United States at the Turn of the Century », *Demography*, vol. 26, n° 2, p. 203-218.
- Lifran, Robert H., 1985, « Entre Code-Civil et néocorporatisme : sélectivité et limite de la politique d'installation », *Revue de droit rural*, n° 136, p. 25-30.
- Kroll, Jean-Christophe, 2002, « Nouvelles orientations de la politique agricole française : quelques questions à propos du CTE », *Économie rurale*, n°s 268-269, p. 30-44.
- Maresca, Sylvain, 1988, « La réussite d'une politique. Interrogations sur les effets sociaux des incitations publiques », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 6, p. 5-40.

- Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, 2007, rapport du *Groupe installation et pérennité des entreprises agricoles et agro-alimentaires* (16/10/2007), disponible sur le site du ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, consulté sur Internet [http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/focus/assises-agriculture/groupe-travail-assises/downloadFile/FichierAttache_4_f0/Groupe_-_installation_et_perennite_des_entreprises_agricoles_et_agroalimentaires.pdf?nocache=1192552785.09] le 27 janvier 2009.
- Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, 2009, consulté sur Internet, [<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/exploitations-agricoles/installation/aide>] le 27 janvier 2009.
- Mutualité sociale agricole (MSA), 1997, « Le célibat chez les exploitants agricoles en 1995 », MSA, *Synthèses*, février.
- Ourliac, Guy, 1994, « La dotation aux jeunes agriculteurs : mesure d'incitation ou de dissuasion ? », *Économie rurale*, n° 223, p. 53-55.
- Perrier-Cornet, Philippe et Jean-Paul Daubard, 2002, « De père en fils, les exploitations agricoles conservent leurs particularités nationales », *Agreste Cahiers*, n° 2, p. 37-44.
- Ponchelet, Danièle et Patrick Mundler (1999), « Agriculture et mobilité sociale. Ces agriculteurs venus d'ailleurs », *Économie rurale*, n° 253, p. 21-27.
- Rémy, Jacques, 1997, « Les sans-dot de l'agriculture : faut-il aider les installations sans aide ? », *Économie rurale*, n° 238, p. 33-37.
- Sénat, 2004, Projet de loi de finances pour 2004, t. III, annexe 3 Agriculture, alimentation, pêche, etc., consulté sur Internet [<http://www.senat.fr>] le 26 janvier 2009.
- Toulemon, Laurent, 1996, « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, vol. 51, n° 3, p. 675-716.